

Arrêté portant recevabilité des listes de candidatures et des candidatures des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Le président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC),

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L953 -2, R712 -1 à R712-8 et D 719-1 à D 719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil dans leur version approuvée en séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération en date du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;

Vu la décision en date du 29 janvier 2021 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), ainsi que pour les élections à certains conseils de composantes ;

Vu l'arrêté du 12 février 2021 portant élections partielles des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 5 février 2021 et du 9 mars 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections partielles des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, organisées du 16 mars 2021 au 19 mars 2021, les listes candidatures et candidatures suivantes :

Pour la Commission de la Recherche

▪ **COLLEGE A :**

Secteur Disciplines juridiques, économiques et de gestion :

- ALLARD-POESI Florence

▪ **COLLEGE B :**

Secteur Disciplines juridiques, économiques et de gestion :

- JOFFRE Olivier (Pour une université de projets)

- LAHALLE Thibault

- VOUTYRAS Anne-Marie (Pour une Université Publique, Ethique et Collégiale - Pour l'UPEC)

Secteur Santé :

- BOYER Laurent

▪ **COLLEGE E :**

- COSTES Bruno (SNPTES)
- GIGON Agnès (Horizon 2024 pour les personnels de l'UPEC)

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

▪ **COLLEGE B :**

Secteur Lettres et sciences humaines et sociales :

- NYAMBEK-MEBENGA Francine
- CHAMBEFORT Karine (Pour une Université Publique, Ethique et Collégiale - Pour l'UPEC)

Article 2 :

Les listes de candidats et les candidatures individuelles sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur la page internet dédiée.

Fait à Créteil, le 10 mars 2021

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ